



Message du Conseil communal au Conseil général

Séance du 11 décembre 2018

Crédit relatif aux travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communale à la route des Fontanettes 57



1. Historique

Le bâtiment de l'administration communale a été construit en 1973 par Monsieur et Madame Severe. Il a été acheté par la commune d'Avry en 1992 pour y transférer son administration communale. Des travaux de rénovation et de transformation ont été entrepris en 1992 et 1993, en y construisant une annexe pour la cage d'escalier et l'ascenseur ainsi qu'un local d'archivage pour un montant de CHF 896'000.-. Les vitres du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage ont été changées ces dernières années et répondent aux normes d'isolation actuelles.

2. Situation actuelle

Le bâtiment a une ossature et des doubles murs sains. Par contre, les tuiles en Eternit et l'isolation du toit sont en mauvais état et doivent être changées. La cage d'escalier menant du rez-de-chaussée au 2^{ème} étage a une grande baie vitrée. Ce vitrage n'est plus étanche. Il fait froid l'hiver et chaud l'été. Les fenêtres de la salle du Conseil communal au 2^{ème} étage datent de la construction du bâtiment et ne sont plus du tout isolantes. Nous avons une forte déperdition de chaleur l'hiver. Un assainissement du toit, des vitres de la cage d'escalier et des fenêtres de la salle du Conseil communal est donc nécessaire.

3. Projet

Le but de ces travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communale permet une économie de chauffage et une amélioration du certificat CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) de deux échelons pour bénéficier des subsides cantonaux. Les travaux consistent à :

- L'assainissement du toit avec la pose de tuiles en ardoise pour garder le cachet de la maison.
- Le remplacement des fenêtres de la salle du Conseil communal

- Le remplacement des vitrages de la cage d'escalier et l'amélioration de la réception avec le changement de système de porte d'entrée pour éviter trop d'échange de température l'hiver et l'été.
- La pose de panneaux solaires sur ce bâtiment n'a pas été retenue. Ce bâtiment sera mis en réseau électrique avec les bâtiments de la nouvelle école primaire et du bâtiment de l'AES. La nouvelle école primaire aura des panneaux photovoltaïques sur le toit d'ici le printemps 2019.

4. Echancier

Les travaux de rénovation du bâtiment communal sont prévus durant les mois de mars à mai 2019.

5. Coût du projet

Le coût global de la rénovation est estimé à CHF 323'000.-. Il sera financé entièrement par un emprunt bancaire. Le Conseil communal a décidé de faire l'économie d'une étude plus approfondie avant de demander le crédit et fera le maximum pour que le montant demandé ne soit pas dépassé.

Les coûts se répartissent comme suit :

<u>Bâtiment</u>	323'000.-
Assainissement toiture et isolation	172'300.-
Remplacement des vitrages de la cage d'escalier	86'100.-
Remplacement des fenêtres de la salle du Conseil	32'300.-
Réaménagement entrée/réception	32'300.-

Coût global du projet	323'000.-
Crédit demandé	323'000.-
Le subventionnement sous réserve des calculs du SdE	8'000.-
Montant à investir	315'000.-
Frais de fonctionnement annuels inchangés	15'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	6'300.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	9'450.-
Diminution des frais d'exploitation (chauffage, électricité)	-2'000.-
Frais annuels à partir de 2020	28'750.-

6. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement de CHF 323'000.- pour les travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communale à la route des Fontanettes 57, financés par un emprunt bancaire.